

ÉDUCATION

L'Unrep autorisée à reprendre le lycée Sainte-Colombe



REPRIS. Le lycée est en redressement judiciaire depuis 2016.

Le dossier de reprise du lycée professionnel privé Sainte-Colombe, étudié le 6 novembre, avait été mis en délibéré par le tribunal de grande instance de Sens.

Le jugement a été rendu hier. Sans grande surprise, la proposition de reprise portée par l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep), unique candidate à la reprise, a été acceptée. « Suivant mes réquisitions, » a précisé la procureure de la République, Marie-José Delambily.

En redressement judiciaire depuis fin 2016, l'établissement accueille 172 élèves, dont le sort était suspendu à cette dé-

cision. « C'est une bonne nouvelle », commente sobriement Marie-Colette Antonelli. La présidente de l'Association familiale des lycées et instituts privés (Aflip), en charge de la gestion du lycée, ne souhaite pas commenter plus avant une décision dont elle attend de recevoir les conclusions écrites.

« Je suis soulagée de savoir que la décision est favorable, se réjouit la directrice, Isabelle Gelé. Pour nos familles, nos élèves, nos enseignants. Je vais travailler avec l'Unrep et les équipes pour rassembler l'activité du lycée et pouvoir le développer par la suite. » ■

Natalie Favart
natalie.favart@centrefrance.com